



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION 57, RUE PRINCIPALE NORD

AVIS public est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

QUE les propriétaires du bâtiment situé au 57, rue Principale Nord, Sutton, ont présenté à la Ville de Sutton une demande afin d'obtenir, en vertu du *Règlement no 410 concernant la démolition*, l'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse concernée.

QUE toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, soit le ou avant le 23 mai 2015, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier de Ville de Sutton, à savoir Me Jean-François d'Amour, en déposant auprès de lui, au bureau temporaire de la Municipalité situé au 1, rue Principale Sud, à Sutton, Québec, J0E 2K0, son opposition écrite motivée.

Donné à Sutton, ce **13^{ième}** jour de **mai** de l'an **2015**.

Julie Lamarche
Greffière adjointe